

Dialogue compétitif ou procédure avec négociation

QCM initial concernant les deux procédures

Appréhender le cadre général de la procédure avec négociation et du dialogue compétitif

- La procédure d'appel d'offres n'est plus la procédure par défaut, la position du droit Européen
- Les dispositions du Code de la Commande Publique relatives à la procédure avec négociation et au dialogue compétitif
- Les cas de recours à cette procédure
- Les avantages et les inconvénients du recours à ces procédures pour l'acheteur et l'opérateur économique
- Les risques et les opportunités d'utilisation de cette procédure : motivation
- Le déroulement de la procédure : les étapes essentielles
- Quelle procédure choisir entre la procédure avec négociation et celle du dialogue compétitif ?
- Définition des besoins durée du marché
- Les principes de la procédure restreinte
- Les choix structurants en amont (nombre de candidats, nombre d'offres, nombre de tours de négociations, de dialogue...)

Exercice sur les cas de recours à ces procédures

Rédiger le règlement de la consultation et l'avis de marché

- Le contenu de l'avis de marché
- Organisation de la publicité : support et délai
- Les points essentiels du règlement de la consultation (organisation de la négociation du dialogue, formes que revêtira la négociation le dialogue, critères d'attribution...)
- Les critères de sélection des candidatures et de choix des offres

- Le cadre de réponse technique
- L'analyse des candidatures
- Les délais de réception des candidatures
- Les modalités de sélection de candidats

Exercice : identification et rédaction des clauses de l'avis de marchés et du règlement de la consultation spécifiques à la procédure avec négociation et au dialogue compétitif

Établir le programme fonctionnel (dialogue compétitif) ou le CCTP (procédure avec négociation)

- La définition du besoin exprimée en termes de résultats à atteindre
- L'identification des points clés pour sa rédaction
- Les pièges à éviter
- Le contenu du programme fonctionnel
- Définition des exigences minimales

Préparer le CCAP

- Utilité d'un CCAP avant la procédure
- Les points clés du CCAP

Exercice : définir les clauses indispensables et les rédiger

Gérer la procédure en phase de dialogue

- L'audition et le dialogue avec les candidats (conséquences et limites)
- Les points sur lesquels peuvent porter les discussions
- L'organisation des différentes phases
- La réduction du nombre des solutions pendant la phase de dialogue
- Le compte-rendu des discussions

Gérer la phase de négociation

- L'analyse des offres initiales
- La préparation de la négociation et la fixation d'objectifs
- La structure de la négociation (élaboration d'une grille de négociation)
- Les limites à la négociation au regard de la réglementation (respect de l'égalité de traitement, respect du secret industriel et commercial...)
- L'invitation des soumissionnaires aux entretiens de négociation
- Le reporting de la négociation et l'établissement de PV de négociation

Exercice : rédaction d'une trame de négociation ou de dialogue ainsi que d'un contenu d'un PV de négociation ou de dialogue

Réceptionner les offres finales

- La clôture de la phase de dialogue ou de négociation
- Les solutions proposées par les candidats, les offres finales
- Les compléments d'information sur les offres

Analyser les offres

- Les difficultés d'appréciation
- L'attribution du marché

Gérer les modalités d'achèvement de la procédure

- Mettre au point le marché avec le candidat retenu
- Les modalités d'indemnisation des participants (primes et rémunérations)

Gérer la phase d'attribution

- Le rapport d'analyse des offres
- Le choix de l'attributaire
- Les courriers de rejet
- le rapport de présentation

Exercice : établir un phasage précis de chaque procédure et un calendrier prévisionnel

- *Étude de jurisprudence*

basée sur la position du juge administratif.

QCM final concernant les deux procédures (le QCM utilisé est celui remis en ouverture de formation pour évaluer les acquis).

HORAIRES :

- 5 décembre 2022 :
 - 10h 13h et 14h 18h
- 6 décembre 2022 :
 - 9h 13h et 14h 17h